

COMMUNE DE BOMPAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 21 Mars 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Bernard CONSTANS

Absents excusés : M. Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Gilles GUILLAUME, M. Lucy FERRER ayant donné procuration à Mme Marie DARNER, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Colette GONZALVES ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-François FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, M. Caroline LANGLAIS CONSTANS ayant donné procuration à M. Bernard CONSTANS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Secrétaire de séance : Mme Marina PICORNELL

Objet : 2025/03/10 : Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la Commune de Bompas, au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022 par PMM pour le projet « Mas Pams, création d'un équipement structurant socio-économique et culturel dans une friche en cœur de ville »

Vu l'article L 5215-26 du CGCT concernant l'attribution de fonds de concours ;

Considérant que la présente convention a pour objet l'organisation des modalités d'attribution et de versement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine du fonds de concours à la commune de Bompas, pour une opération d'investissement d'intérêt commun ;

Considérant le projet « *Mas Pams, création d'un équipement structurant socio-économique et culturel dans une friche en cœur de ville* » présenté et son plan de financement dont les dépenses prévisionnelles hors taxes sont suivantes :

Opération	Montant travaux HT	Autres subventions		Charge résiduelle hors subventions	Fonds de concours sollicité (en % et en €)	
Mas Pams : création équipement structurant socio-économique et culturel, dans une friche en cœur de ville	1 846 264,53 €	380 000,00 €	Département	741 264,53 €	40,47%	300 000,00 €
		325 000,00 €	Région			
		400 000,00 €	Etat (DETR/DSIL)			
TOTAL	1 846 264,53 €	1 105 000,00 €		741 264,53 €	40,47%	300 000,00 €

pour un montant total subventionnable de 1 846 264,53 € hors taxes auquel est affecté un fonds de concours global de 300 000 €, réparti comme suit : FDC 2019 (2^{ème} part) : 50 138,50 €, FDC 2020 (1^{ère} et 2^{ème} parts) : 100 277 €, FDC 2021 (1^{ère} et 2^{ème} parts) : 100 277 €, FDC 2022 (1^{ère} part) : 49 307,50 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la Commune de Bompas, au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022 par PMM pour le projet « Mas Pams, création d'un équipement structurant socio-économique et culturel dans une friche en cœur de ville » d'un montant global maximal de 300 000€ ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 28 Mars 2025

04 AVR. 2025
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,

Laurence AUSINA

